



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Novembre 1998

Conditions d'exercice des mandats locaux - Régime indemnitaire

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98431

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998

Direction du Secrétariat Général

Conditions d'exercice des mandats locaux - Régime indemnitaire

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 27 Février 1998, vous vous êtes prononcé sur le régime indemnitaire accordé à 8 Conseillers Municipaux Délégués dont Monsieur Christian RIBBE.

Il vous est proposé d'abroger l'indemnité accordée à Monsieur Christian RIBBE à compter du 30 Novembre 1998 inclus..

Par ailleurs, compte-tenu de la nouvelle délégation accordée par Monsieur le Maire à Monsieur Michel GENDREAU, il convient de lui accorder une indemnité dont le taux serait identique à celui des Conseillers Municipaux Délégués (8,89 % de l'indemnité du Maire).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- abroger l'indemnité de Monsieur Christian RIBBE à compter du 30 Novembre 1998 inclus.

- se prononcer sur un taux d'indemnité égal à 8,89 % de l'indemnité du Maire à verser à Monsieur Michel GENDREAU à partir de la date à laquelle l'arrêté afférent à sa délégation sera exécutoire.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)